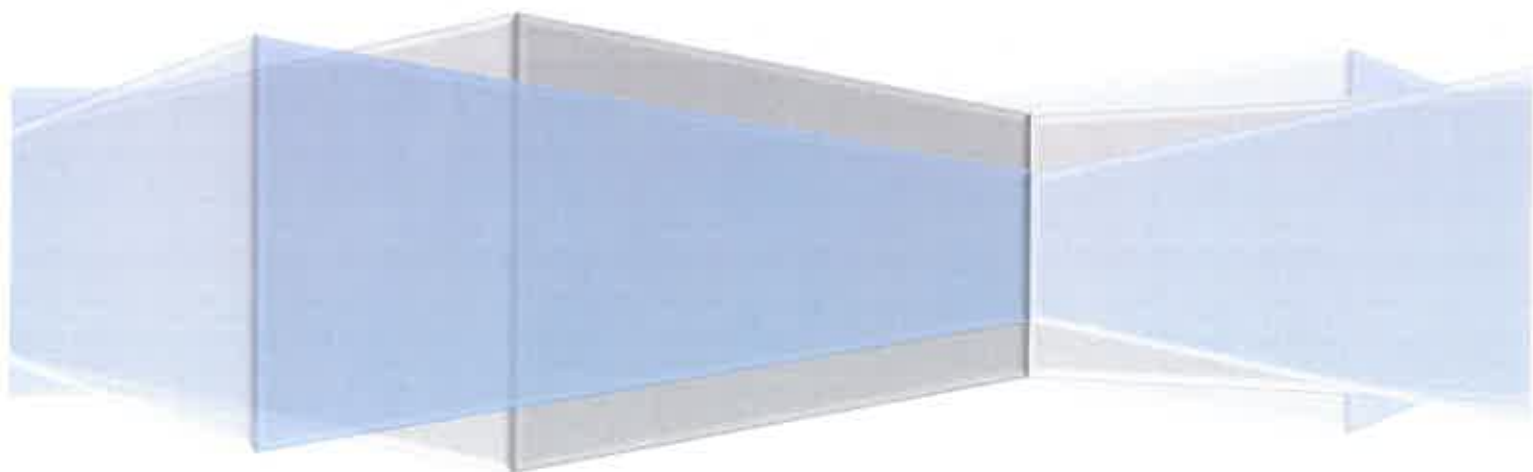




# Schéma des Études et Activités



Conservatoire *intercommunal* de musique



## Table des matières

Introduction.....	2
<b>1. PHASE D'ÉVEIL.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CURSUS.....</b>	<b>4</b>
Orientation.....	4
Cycle 1.....	5
Cycle 2.....	8
Cycle 3.....	12
<b>3. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>13</b>
Parcours Libres.....	13
Parcours Adaptés.....	15
Accueil des élèves adultes.....	16
<b>4. PRATIQUE EN AMATEUR.....</b>	<b>17</b>
Pratiques d'ensemble.....	17
Ateliers.....	17

## Introduction

Lieu, ouvert à tous, de formation et de pratique de la musique, le Conservatoire intercommunal est un espace de découvertes, d'échanges et d'expériences artistiques individuelles et collectives. L'approche volontairement globale de la démarche pédagogique inclut une dimension culturelle forte, enrichissante et porteuse de sens pour l'apprentissage de la musique.

La volonté d'ouverture à tous les publics, la formation de musiciens amateurs autonomes et épanouis, l'offre de pratique collective et la place majeure accordée à l'écoute de musique vivante sont aujourd'hui des éléments essentiels de l'identité de l'établissement.

Le conservatoire est également un lieu de recherche et d'innovations. La déclinaison de parcours personnalisables, la place croissante offerte aux musiques actuelles et le développement des outils numériques peuvent témoigner de ce regard résolument tourné vers l'avenir.

\*\*\*\*\*

# 1. PHASE D'ÉVEIL

## 1.1. Objectifs généraux

La phase d'éveil a pour principal objectif d'affiner les perceptions et de développer les aptitudes : les enfants chantent, écoutent, expérimentent les sons, inventent en utilisant leur voix, leur corps ou les instruments. Ils approchent ainsi le langage musical de manière ludique et découvrent le plaisir des sons.

## 1.2. Organisation

La phase d'éveil est distribuée en trois groupes :

- Atelier Parents/enfants
- Jardin Musical
- Éveil Musical

C'est le niveau scolaire de l'enfant qui sera pris en compte pour déterminer le choix du cours (de 3 à 6 ans environ).

Phase d'Éveil	Atelier Parents/enfants	Jardin Musical	Éveil Musical
Niveau scolaire	Petite et/ou moyenne section	Grande section	Cours Préparatoire
Type de cours	Collectif La présence d'un parent est requise	Collectif	Collectif
Durée et fréquence	45 min. Toutes les 3 semaines	45 min. Cours hebdomadaire	45 min. Cours hebdomadaire

Aucune évaluation n'est formalisée pendant toute la durée de la phase d'éveil. Les cours sont indépendants les uns des autres et il n'est pas obligatoire de suivre la phase d'éveil dans sa totalité.

\*\*\*\*\*

## 2. CURSUS

Attention, certaines disciplines instrumentales ou vocales, du fait de leurs exigences en termes de développement physiologique, peuvent être difficilement accessibles à de jeunes enfants. Une rencontre entre les familles et les enseignants concernés doit permettre d'éclairer les contraintes liées à la pratique de ces instruments.

### Orientation

#### 2.1.1. Objectifs généraux

L'année d'orientation est une année de transition entre le parcours d'éveil et le premier cycle. Elle a pour objectif l'intégration progressive des premiers outils de la connaissance et de la pratique dans les approches sensorielles, corporelles et vocales développées en éveil musical.

#### 2.1.2. Conditions d'accès

L'admission se fait dans la limite des places disponibles.

Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi au préalable un ou plusieurs cours de la phase d'éveil.

L'année d'orientation est réservée aux enfants entre 7 ans (CE1) et 10 ans. Au-delà, l'intégration se fait directement en premier cycle.

#### 2.1.3. Organisation de l'année d'Orientation

Le cursus inclut pour tous les élèves inscrits en cours d'instrument ou de chant, la participation à un cours de formation musicale ainsi qu'une pratique collective :

Formation Instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives
Cours individuel (ou groupe restreint)	Cours de FM collectif	Chant Choral
30 min. hebdo/élève	45 min. hebdo	45 min. hebdo

#### 2.1.4. L'évaluation

Deux entretiens annuels viennent formaliser les échanges entre la famille et l'équipe pédagogique afin de réinterroger le choix disciplinaire et d'éclairer les enjeux de l'apprentissage de la musique.

## Cycle 1

### 2.1.5. Objectifs généraux

Le premier cycle marque l'engagement dans une pratique instrumentale ou vocale. Il vise à construire la motivation et à acquérir une méthodologie. Il offre les bases d'une pratique et d'une culture artistique.

### 2.1.6. Conditions d'accès

Pour les jeunes de moins de 11ans, avoir suivi l'année d'orientation ou avoir effectué une formation équivalente dans un autre établissement.

L'accès se fait directement en cycle 1 pour les élèves de 11 ans et plus.

### 2.1.7. Organisation du Cycle 1

La durée du premier cycle est de 3 ans minimum et de 5 ans maximum.

Le cursus inclut pour tous les élèves inscrits en cours d'instrument ou de chant, la participation à un cours de formation musicale ainsi qu'une pratique collective :

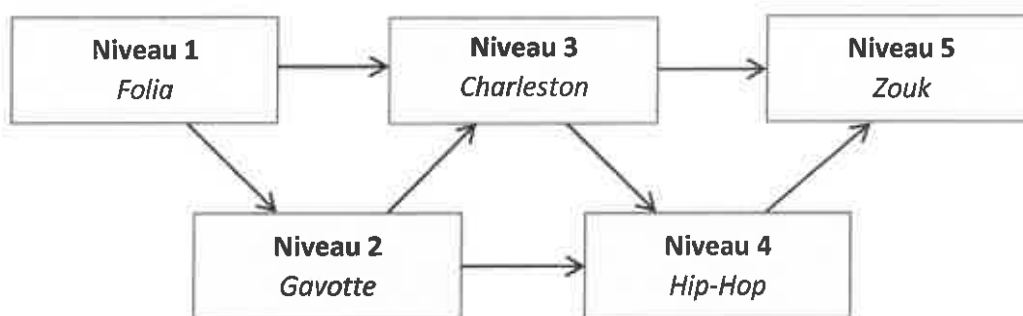
Formation Instrumentale ou vocale	Formation Musicale		Pratiques collectives	
Cours individuel (ou groupe restreint)	Cours de FM collectif	Parcours d'écoute	1 <sup>ère</sup> & 2 <sup>ème</sup> année	
			Chant Choral	Projet instrumental
			À partir de la 3 <sup>ème</sup> année	
			Ensemble instrumental	Projet choral
30 min. hebdo/élève	1h. hebdo	15 min. hebdo	45 min. hebdo	Temps annualisé Equivalent 30 min. hebdo

A noter : La pratique collective peut être réalisée en dehors de l'établissement au sein d'un ensemble instrumental ou vocal partenaire, lié par convention avec le Conservatoire.

### 2.1.8. La formation Musicale de Cycle 1

A l'instar des disciplines instrumentales, le premier cycle de Formation Musicale peut être effectué de façon variable.

Une distribution par tuilage des niveaux permet de répondre aux différences de vitesses d'acquisition des élèves et d'étaler le cycle sur 3 à 5 ans de manière progressive :



Tout au long du cycle, l'affectation d'un élève dans les différents groupes est effectuée sur proposition de l'enseignant responsable et sur la base du contrôle continu.

### 2.1.9. Les évaluations

#### L'évaluation continue

Pendant toute la durée du cycle, les acquis de l'élève font l'objet d'un contrôle continu.

Une évaluation instrumentale ou vocale d'autonomie est organisée chaque année.

La fin du cycle permet d'établir un bilan détaillé des compétences acquises en Formation Musicale et consigné dans un *Socle de compétences de 1<sup>er</sup> cycle*.

Deux entretiens semestriels sont réalisés chaque année lors de semaines banalisées par l'établissement et permettent un échange entre l'équipe pédagogique et l'élève et sa famille.

#### L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle

Le programme est librement choisi par l'élève à partir des différentes œuvres proposées par l'équipe pédagogique. Il comprend au moins deux œuvres de styles différents. Une place privilégiée est accordée aux démarches de création comme à

l'interprétation d'œuvres d'écriture contemporaine

Les évaluations instrumentales de fin de cycle sont construites en deux temps :

- Une rencontre entre l'élève et une personnalité musicale extérieure spécialiste de la discipline autour d'une partie du programme instrumental ou vocal.

A partir de cet échange, plusieurs éléments établis par la personnalité invitée seront versés au dossier de l'élève et serviront de base pour déterminer le passage de cycle :

- Un bilan de la séance pédagogique
  - Un ou plusieurs objectifs individuels
  - Un avis sur le passage dans le cycle suivant
- Une prestation publique du programme musical  
Réalisée quelques semaines après la rencontre, elle sera évaluée par la direction et l'équipe pédagogique sur la base des conclusions de la personnalité musicale invitée.

#### Le passage en Cycle 2

L'admission en cycle 2 est prononcée, par décision de la Direction et après avis de l'équipe pédagogique, au regard du dossier de l'élève qui comprend notamment :

- La participation aux pratiques collectives
- Le socle de compétences de Formation Musicale
- L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle
- L'engagement dans les différents projets proposés

Transitoirement, l'intégration en cycle 2 pourra se faire de manière progressive avec une validation non simultanée de ces différents éléments.

\*\*\*



## Cycle 2

### 2.1.10. Objectifs généraux

Contribuer au développement artistique et musical personnel, en veillant :

- à une bonne ouverture culturelle
- à l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- à la capacité à tenir sa place dans une pratique collective

### 2.1.11. Conditions d'accès

Avoir obtenu l'intégralité du cycle 1 au sein du conservatoire intercommunal ou dans un autre établissement.

Pour les nouveaux élèves ne pouvant présenter d'attestation de fin de cycle 1, une admission en cycle 2 est possible après tests de niveaux.

### 2.1.12. Organisation du Cycle 2

La durée du second cycle est de 3 ans minimum et de 5 ans maximum.

Formation Instrumentale ou vocale	Formation Musicale	Pratiques collectives	
Cours individuels (ou groupe restreint)	FM ou FM modulaire	Ensembles instrumentaux ou vocaux	Projets collectifs
45 min. hebdo/élève	1h30 hebdo.	1h15 hebdo	Equivalent 30 min. hebdo : Temps annualisé

A noter : La pratique collective peut être réalisée en dehors de l'établissement au sein d'un ensemble instrumental ou vocal partenaire, lié par convention avec le Conservatoire.

### 2.1.13. La Formation Musicale de Cycle 2

Il est possible de choisir entre deux parcours de Formation Musicale :

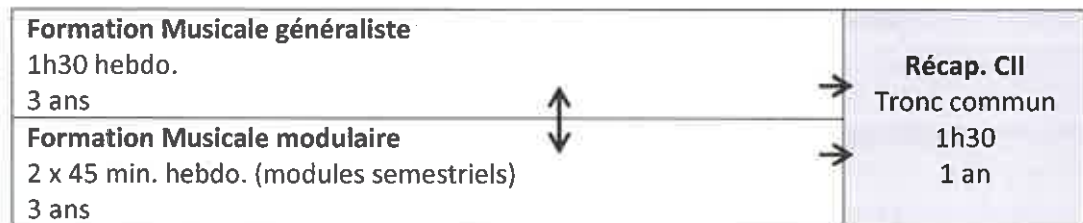
- ✓ Un **parcours généraliste**, organisé en année, par groupes de niveaux, dispense un enseignement global de la formation musicale en abordant simultanément tous les domaines relatifs à la discipline.

- ✓ Un **parcours modulaire** propose un enseignement par nature d'activités. Il est distribué en différents modules à agencer en tenant compte des besoins identifiés ou des objectifs spécifiques de chaque élève.

Ce parcours est personnalisé, aussi la totalité des modules existants n'est pas nécessairement à effectuer.

Une **fin de cycle commune** aux deux parcours réunit l'ensemble des élèves dans un cours généraliste afin de consolider leurs acquis et de s'assurer d'une maîtrise homogène de ces derniers en vue de l'obtention du **brevet de fin de cycle 2**.

Ces deux parcours visent les mêmes objectifs et ne sont donc pas être hermétiques. Pendant le déroulement du cycle, des passerelles ou même des combinaisons peuvent être organisées.



#### Présentation des modules semestriels (45min.)

- *Analyse* : Comprendre le langage musical à travers les œuvres par l'utilisation des connaissances théoriques.
- *Culture musicale* : Mieux connaître son instrument à travers son histoire, son répertoire, sa facture. Travail au sein de la Médiathèque.
- *Initiation Jazz* : Découvrir et mettre en pratique par le jeu les différents éléments constitutifs de la musique de jazz et de ses dérivés.
- *Musique Assistée par Ordinateur (MAO)* : S'initier aux nouvelles technologies appliquées à l'apprentissage de la musique.
- *Création* : Composer de la musique collectivement au sein d'une formation instrumentale variable.
- *Formation de l'Oreille par la Voix (FOV)* : Affiner l'écoute, l'audition par la pratique vocale.
- *Lecture à l'instrument* : Améliorer sa capacité de lecture par la pratique du déchiffrage en musique de chambre.

- *Transmission orale* : Développer le lien entre écoute, proposition musicale et interprétation en groupe par le « repiquage » de musiques de traditions orales.
- *Repiquage* : Acquérir une méthode pour relever par écrit les musiques entendues.
- *Rythme* : Approfondir la compréhension, le ressenti rythmique par une approche corporelle.
- *Harmonie au clavier* (module spécifique aux instruments à claviers) : Mettre en application à l'instrument les éléments de l'écriture harmonique.
- *Basse continue* (module spécifique aux instruments polyphoniques) : Acquérir les bases du chiffrage d'accords, développer les réflexes harmoniques sur des « grilles » simples.
- *Restitution* : Apprendre les différentes étapes qui permettent de passer de l'écoute à la restitution en utilisant les outils de l'oralité dans l'univers des musiques traditionnelles.

#### 2.1.14. Les évaluations

##### L'évaluation continue

Comme en premier cycle, pendant toute la durée du cycle, les acquis de l'élève font l'objet d'un contrôle continu.

Une évaluation instrumentale ou vocale d'autonomie est organisée chaque année.

Les compétences acquises en Formation Musicale sont consignées chaque semestre dans le *Socle de compétences de 2<sup>ème</sup> cycle*. A noter, ce dernier sert de repères pour le choix des modules dans le parcours modulaire.

Deux entretiens semestriels sont réalisés chaque année et permettent un échange entre l'équipe pédagogique et l'élève et sa famille (selon l'âge de l'élève).

##### L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle

Le programme est librement choisi par l'élève à partir des différentes œuvres proposées par l'équipe pédagogique. Il comprend au moins deux œuvres de styles différents. Une place privilégiée est accordée aux démarches de création comme à l'interprétation d'œuvres d'écriture contemporaine

Les évaluations instrumentales de fins de cycle sont construites en deux temps :

- Une rencontre entre l'élève et une personnalité musicale extérieure spécialiste de la discipline autour d'une partie du programme instrumental ou vocal.

A partir de cet échange, plusieurs éléments établis par la personnalité invitée seront versés au dossier de l'élève et serviront de base pour déterminer le

passage de cycle :

- Un bilan de la séance pédagogique
  - Un ou plusieurs objectifs individuels
  - Un avis sur le passage dans le cycle suivant
- Une prestation publique du programme musical

Réalisée quelques semaines après la rencontre, elle sera évaluée par la direction et l'équipe pédagogique sur la base des conclusions de la personnalité musicale invitée et fera l'objet d'un bref entretien avec l'élève.

### L'obtention du Brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle

L'obtention du Brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle est prononcée, par décision de la Direction et après avis de l'équipe pédagogique, au regard du dossier de l'élève qui comprend notamment :

- La participation aux pratiques collectives
- Le socle de compétences de Formation Musicale
- L'évaluation instrumentale ou vocale de fin de cycle
- L'engagement dans les différents projets proposés

\*\*\*

## Cycle 3

### 2.1.15. Objectifs généraux

Il n'existe pas de 3<sup>ème</sup> cycle diplômant au sein du Conservatoire intercommunal de musique de Cap Atlantique. A l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle, les élèves concernés sont invités à intégrer les Conservatoires Départementaux ou Régionaux à proximité. Toutefois, dans l'attente de formaliser un 3<sup>ème</sup> cycle amateur, l'établissement propose un enseignement de perfectionnement sous la forme d'un parcours libre non certifiant.

### 2.1.16. Conditions d'accès

Détenir le Brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle délivré par le conservatoire intercommunal ou tout autre établissement classé par l'État.

### 2.1.17. Organisation

Le choix des activités est entièrement libre. Le cours de formation instrumentale ou vocale est d'une durée d'une heure hebdomadaire. Ce parcours ne fait l'objet d'aucune évaluation formalisée.

\*\*\*\*\*

## 3. DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

### Parcours Libres

#### 3.1.1. Objectifs généraux

Le parcours libre est un cursus à part entière dont l'objectif est de permettre à des élèves, en manque de temps ou de motivation, de poursuivre leurs études musicales par un allègement de l'emploi du temps.

#### 3.1.2. Conditions d'accès

La demande de parcours libre doit être motivée par l'élève et sa famille et une demande effectuée par écrit au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. L'admission se fait sur décision de la direction en tenant compte de l'avis de l'équipe pédagogique.

Dans tous les cas, le parcours libre ne peut débuter au plus tôt qu'après l'année d'orientation.

#### 3.1.3. Organisation

Les élèves inscrits dans ces parcours peuvent bénéficier d'un enseignement instrumental ou vocal individuel sans nécessairement fréquenter le cours de Formation Musicale et/ou les pratiques collectives, requises dans les cycles.

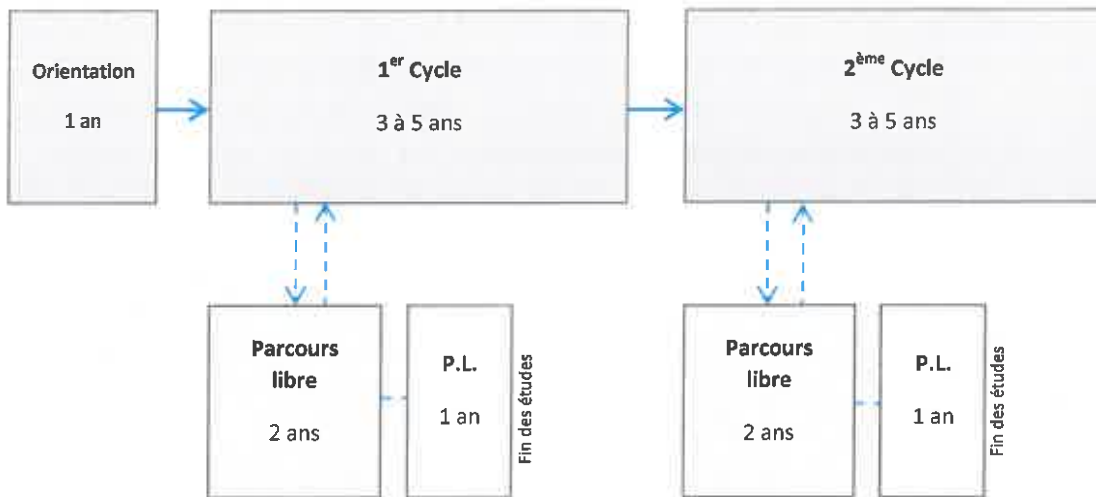
Ce parcours est, par principe, limité à deux années. Une troisième année n'est envisageable qu'à condition d'être dûment motivée et ce, dans la limite des places disponibles, l'élève n'étant alors plus prioritaire.

Pour l'octroi d'une troisième année, il sera également tenu compte du nombre d'années effectuées dans le cursus au préalable à l'admission en parcours libre.

**Attention, à l'issue du parcours libre, il est mis un terme à la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.**

Exceptionnellement, une réorientation dans le cycle complet de formation sera envisageable pour les élèves exprimant un véritable projet musical, mais seulement sur admission après un entretien et éventuellement des épreuves.

### Correspondances entre Cours et Parcours Libres :



\*\*\*

## Parcours Adaptés

### 3.1.4. Objectifs généraux

L'établissement est signataire de la Charte Nationale Musique et Handicap et travaille en réseau avec différents acteurs des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé ou de l'Éducation Nationale.

Consciente des enjeux et soucieuse de jouer un rôle actif et citoyen dans l'ouverture des activités pédagogiques de l'établissement aux différents publics en situation de handicap, l'équipe du conservatoire s'efforce :

- D'organiser un accueil de ces publics, et ce, dans les meilleures conditions possibles
- De construire des projets personnalisés
- De développer une pédagogie concertée et adaptée
- De rechercher, dans la mesure du possible, la mixité des publics dans les activités
- De communiquer sur l'ouverture du conservatoire aux personnes en situation de handicap

Toutefois l'équipe veille également à rester dans le périmètre de l'enseignement musical spécialisé et à n'assumer aucun objectif d'ordre musico thérapeutique.

### 3.1.5. Conditions d'accès

L'intégration dans un parcours adapté de formation se concrétise par un ou plusieurs entretiens entre l'équipe pédagogique, l'élève et sa famille. Ces rencontres visent à établir un premier objectif personnalisé de formation.

### 3.1.6. Organisation

Le parcours est entièrement adapté à l'élève en situation de handicap. Dans ce but, diverses expérimentations peuvent être réalisées. Un suivi régulier incluant une participation active de la famille, des encadrants ou des soignants est indispensable.

### 3.1.7. Les évaluations

Des évaluations pourront être organisées au regard des objectifs fixés.

\*\*\*



## Accueil des élèves adultes

### 3.1.8. Objectifs généraux

Si la priorité est, par principe, accordée aux jeunes élèves, le Conservatoire est susceptible d'accueillir des adultes dans les classes instrumentales ou vocales en vue de leur offrir un parcours de formation adapté à leur projet personnel.

Ainsi, deux possibilités sont offertes aux adultes:

- Un accès au cursus complet
- Un parcours personnalisé, de courte durée

### 3.1.9. Conditions d'accès

Dans tous les cas, l'accès à ces parcours ne peut se faire que dans la limite des places laissées vacantes par les plus jeunes.

Une fois admis, l'adulte voit alors son inscription garantie :

- Jusqu'à la fin de son parcours dans le cursus
- Pendant trois ans, concernant le parcours personnalisé

Une nouvelle demande d'inscription, et ce, aux mêmes conditions, peut-être réalisée à l'échéance de trois ans dans le parcours personnalisé. Si la place est toujours vacante après les inscriptions, elle sera de nouveau octroyée à l'adulte concerné avec une nouvelle garantie de durée.

### 3.1.10. Organisation

#### Cursus

Toute inscription d'adulte dans le cursus se fait aux mêmes conditions que pour les jeunes élèves. Les obligations sont identiques et notamment la participation effective aux cours de Formation Musicale et de Pratiques collectives ainsi que la présentation aux évaluations.

Certains cours, en Formation Musicale ou en pratiques collectives sont spécifiques aux adultes.

#### Parcours personnalisés

Ils sont établis à la demande de l'élève adulte. Le parcours personnalisé ne prévoit aucune obligation spécifique d'ordre pédagogique.

\*\*\*\*\*

## 4. PRATIQUE EN AMATEUR

### Pratiques d'ensemble

#### 4.1. Objectifs généraux

Dans son rôle de centre de ressources pour la pratique en amateur, le conservatoire propose aux musiciens du territoire une participation à différents ensembles (Chœurs, Harmonie, Musique de chambre, ensembles jazz, etc...).

#### 4.2. Conditions d'accès

Afin de ne pas déséquilibrer les pupitres ou les effectifs et de garantir la meilleure cohésion musicale possible des différentes pratiques collectives, l'inscription de musiciens amateurs dans les ensembles vocaux ou instrumentaux du Conservatoire se fait, en fonction des places disponibles et sous le contrôle de la direction, après avis de l'enseignant responsable de la formation.

Le cas échéant, un test d'entrée pourra être organisé.

#### 4.3. Organisation

L'offre de pratiques collectives ouvertes aux amateurs ainsi que la composition des effectifs de chacun d'eux pourra être revue chaque année.

L'inscription à tous ensemble instrumental ou vocal du conservatoire, engage le participant, outre à une fréquentation assidue, à une participation effective aux différentes manifestations organisées par l'établissement.

### Ateliers

#### 4.4. Objectifs généraux

Le conservatoire propose différents ateliers thématiques qui permettent de conseiller des musiciens amateurs et de les accompagner dans leurs pratiques artistiques.

#### 4.5. Conditions d'accès

L'inscription dans un atelier est, par principe, garantie pour trois années consécutives.

A l'issue, une nouvelle demande d'inscription, non prioritaire devra être formulée. Si la place est toujours vacante après les inscriptions, elle sera de nouveau octroyée au musicien amateur concerné avec une nouvelle garantie de durée de trois ans.

#### 4.6. Organisation

L'organisation est spécifique à chaque atelier.

Par ailleurs le conservatoire se réserve la possibilité de revoir chaque année l'offre en termes d'ateliers.

\*\*\*\*\*

